

LANCEMENT DU PRIX SCIENTIFIQUE NUTRITION GASTROENTEROLOGIE

Une dotation
totale de
15 000 €



QUI PEUT PARTICIPER?

Vous exercez actuellement...

- En France métropolitaine ?
- En tant que médecin, pharmacien, infirmier diplômés d'Etat, nutritionniste ?
- En tant que chercheur au sein d'une unité publique ou privée ?

**Alors ce prix vous
est destiné !**

ENCOURAGER LES PROGRÈS DE LA RECHERCHE : UNE AMBITION HISTORIQUE DE LA FONDATION URGO

Le nouveau prix scientifique lancé par la Fondation Urgo en 2012 récompensera **1 à 5 projets** de recherche sur le thème: « **Nutrition et gastroentérologie** » ; par exemple, **intolérance au lactose, stress et troubles fonctionnels**. Les dossiers seront examinés par un jury d'experts, qui jugera les candidats sur la pertinence de leur projet. Ce dernier peut viser au choix l'un des axes d'intervention suivants :

- Recherche scientifique,
- Impact sur le service rendu au patient,
- Amélioration de l'organisation des soins

COMMENT POSTULER?

📧 Par **email** entre le 30 juin 2012 et le 30 novembre 2012 à l'adresse suivante:
prixnutritionetgastroenterologie@fondation-urgo.org

Le dossier d'inscription et le règlement sont disponibles sur le site de la Fondation www.fondation-urgo.fr, rubrique « Actualités ».

Pour toute demande de renseignements: prixnutritionetgastroenterologie@fondation-urgo.org

Grandes lignes du dossier de candidature

Les pièces à fournir



- Le CV du candidat
- La liste des principales publications du candidat et/ou du service dans le domaine
- Une lettre de parrainage du chef de service ou de département (pas nécessaire si le professionnel de santé exerce en libéral)
- Description du projet (4 à 5 pages maximum) comprenant :
 - Position du problème
 - Objectif du projet
 - Méthodes
 - Résultats attendus
 - Durée totale de réalisation
 - Suite envisagée au terme du projet
 - Avis du Comité de Protection des Personnes, au cas où le projet le justifierait
 - Equipe impliquée dans le projet
- Un résumé du projet (1 page)
- Description du budget global du projet et justification de la somme allouée
- Le candidat devra préciser dans la lettre d'engagement, les autres financements envisagés ou obtenus pour le projet

La mise en page et la présentation des dossiers sont libres.